

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2011

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Jean-Jacques FERON - Sophie LAFRENOY - Thierry BUCQUOYE - Jean-Louis BEAUVENTRE - Rose-Marie BUCHET - Laurent WINDELS Chantal NYS - Bruno ACKOU - Geneviève LEROUGE - Pierre GUILLEMAUD - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Peggy LAMBLIN - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Antonio DA SILVA donne procuration à André VARLET
Annick CASTELEIN donne procuration à Réjane CASTEL
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Catherine SUBTS donne procuration à Jean-Louis BEAUVENTRE
Hervé DELVAS donne procuration à Bruno ACKOU

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Vœu du Conseil Municipal concernant la situation du collège Paul Eluard - **Adopté à l'unanimité***

1.01- *Financement des écoles privées - Redéfinition des méthodes de calcul des forfaits « maternels et primaires » - Avenant à la convention en cours - Régularisation de la participation communale pour l'année scolaire 2010/2011 - Renonciation à tout recours des OGEC pour les années antérieures*

Le conventionnement initial avec les OGEC St François et St Roch a été reconstruit en Avril 2010 (délibération n°30/03/2010/05) celui-ci se substituant aux accords initialement conclus en Août 1983. Lors de nos séances en date des 29 juin 2010 et 28 juin 2011 les forfaits ont été révisés comme suit :

Par an et par enfant	Forfaits consolidés 2010	Forfaits « conservatoires » 2011
Maternels	691,65 €	691,65 €
Primaires	693,36 €	693,36 €
Forfait intercommunal	184,00 €	184,00 €

En avril 2011, les OGEC St François et St Roch ont choisi d'engager une action précontentieuse visant à obtenir une révision des forfaits susvisés ainsi. Ils réclament un arriéré financier global d'un peu plus de 600 000 €.

En totale transparence et d'un commun accord avec les OGEC, de nouveaux forfaits ont été arrêtés comme suit :

Par an et par enfant (année scolaire 2010/2011)	
Maternels	1 168,62 €
Primaires	712,02 €

Les régularisations correspondantes (année 2010/2011) sont les suivantes : 44 248,59 € pour St François et 31 476,64 € pour St Roch. En contrepartie, les OGEC renoncent à tout recours relatif aux années antérieures.

Ces nouvelles dispositions donneront lieu à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention initiale d'Avril 2010.

Délibération adoptée.

1.02- Subventionnement ville-Maison des Associations 2011 - Convention d'objectifs - Avenant n°1

Il est proposé de conclure un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2011 conclue avec la Maison des Associations. En effet, Jusqu'à sa dissolution, (juin 2011) l'Office Municipal des Sports (O.M.S) fédérait et prenait en charge totalement ou partiellement les frais de formation et frais kilométriques des associations sportives roncoises. Pour ce qui est des frais de formation, couverts par l'OMS au titre de 2011, la ville en assurera le relais directement à partir de 2012. En revanche, pour ce qui est des frais kilométriques, nous avons convenu avec l'OMS et la Maison des Associations que cette dernière se substituerait à l'OMS avec effet dès 2011, en précisant que les modalités de remboursements évolueront entre 2011 (solde dispositif historique) et 2012, cette prochaine année inaugurant un dispositif plus dynamique. Cet avenant prend acte des critères prédéfinis par l'OMS (prise en compte des déplacements hors région uniquement, maximum d'attributions de 30 % de l'enveloppe globale dédiée à un même club, production des justificatifs correspondants...) et porte attribution d'une subvention complémentaire à la Maison des Associations de 6000 € au titre de l'année en cours.

Délibération adoptée.

1.03 - Exercice budgétaire 2011 - Décision modificative n°2

L'assemblée délibérante adopte l'ensemble des mouvements repris dans la Décision Budgétaire Modificative n°2 à savoir :

	dépenses	Recettes
Fonctionnement	- 40.000 €	- 40.000 €
Investissement	+ 381.200 €	+ 381.200 €
TOTAL	+ 341.200 €	+ 341.200 €

Délibération adoptée.

1.04 - Débat d'Orientations Budgétaires - DOB

Les Orientations Budgétaires pour la période 2012/2014 sont présentées par Monsieur Patrick BOSSUT et débattues par les membres du Conseil Municipal.

-o-o-o-o-

Levée de séance à 20 h 30
CM-BD/LD fait le 17/11/2011